

Communiqué de presse **jeudi 26 juin 2008**

=====
Réaction de l'APGL au rapport du Sénat concernant la Gestation Pour Autrui (GPA).
=====

Légiférer pour encadrer la gestation pour autrui est la seule manière de circonvenir autant que faire ce peut le risque de marchandisation du corps humain et d'exploitation des femmes.

Ne pas légiférer et continuer de prohiber cette pratique risque d'entraîner les citoyens vers des pratiques peu éthiques.

De plus, l'interdiction a pour conséquence des difficultés administratives quand il s'agit d'établir la filiation.

L'Association des Parents Gays et Lesbiens considère donc que les propositions du rapport sont un premier pas vers la reconnaissance que la filiation peut s'établir autrement que par l'accouchement. Pourtant l'APGL regrette que dans le cadre proposé, la GPA ne soit pas accessible à tout couple et à toute personne.

Nous posons deux questions :

1/ au nom de quoi les procréations assistées et la gestation pour autrui devraient elles être exclusivement réservées aux hétérosexuels ?

Pense-t-on encore que seuls un homme et une femme constitueraient la meilleure forme familiale dans l'intérêt de l'enfant ? Ou bien se fonde-t-on sur une conception religieuse pour laquelle une famille ne peut être composée que d'un homme et d'une femme ?

2/ Si le corps des femmes leur appartient au point qu'on admet qu'elles sont libres de concevoir ou non, d'interrompre une grossesse ou non, pourquoi ne pourraient-elles décider si elles veulent porter un enfant pour autrui et choisir pour qui elles le font ?

On entend l'argument selon lequel ces techniques et la GPA devraient pallier une pathologie. Mais une femme privée d'utérus n'est pas guérie par la GPA, elle n'a pas plus d'utérus après le recours à une GPA qu'avant.

Ces techniques permettent de devenir parents, elles ne guérissent pas, elles répondent au désir d'enfant de couples qui ne peuvent pas procréer.

On entend aussi l'argument selon lequel on ne veut pas que la PMA ou la GPA deviennent une autre manière de faire des enfants. C'est une autre façon de dire que tous les enfants devraient naître de l'union sexuelle de leurs parents ou qu'on puisse le croire.

Donner la possibilité à la gestatrice de revenir sur sa décision après la naissance crée le problème là où on voudrait l'éviter. Les témoignages de gestatrices dans d'autres pays indiquent qu'elles vivent mieux la séparation car elles savent qu'elles ne portent pas leur propre enfant et qu'elles ne font que lui donner la possibilité de naître. Si la convention n'est pas irrévocable, le don qu'elles font pourra être interprété comme un abandon et amener une culpabilité inutile.

Acceptons l'idée que la filiation est de l'ordre d'un engagement parental, que les parents sont toujours les parents d'intention avant d'être des géniteurs. Ce qui importe, ce n'est pas tant qui a conçu les enfants et comment mais ceux qui ont souhaité leur venue au monde et les accompagnent tout au long de leur vie.

Contact presse APGL : Franck Tanguy, 06 16 66 56 91/presse@apgl.asso.fr

L'Association des Parents Gays et Lesbiens rassemble près de 2000 adhérents, parents de plus de 700 enfants. Les 15 antennes régionales se battent au quotidien pour que les 200 000 enfants élevés en France par des parents gays ou lesbiens voient leurs familles inscrites dans la réalité juridique et sociale de notre pays.